PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 2 NOVEMBRE 2020, À 19H00, À LA SALLE MUNICIPALE SITUÉE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Sont présents: La mairesse suppléante, Mme Sylvie Perreault.

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard et le conseiller monsieur Normand Moore.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire.

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2. <u>20-11-184</u>: <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Départ à la retraite Mention;
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020;
- 5. Correspondance;
- 6. Présentation des comptes à payer;
- 7. COVID-19
- 8. Diverses résolutions:
 - Location du lot 4 201 512, (Stationnement);
 - Entretien hivernal 2020-2021, Route de La Reine-St-Lambert;
 - Déneigement Sud du pont P-00236 Entente avec la municipalité de Clerval;
 - Entretien hivernal pont P-00238 2020-2021;
 - PPA-CE : Reddition;
 - Soumission pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclable; présentée par Les Entreprises J.L.R. Inc., pour l'année 2021;
 - Implantation d'un point de dépôt de l'ARPE-Québec;
 - GIRAT Sécurisation du réseau (Biblio);
- 9. Période de questions (de 19h30 à 20h);
- 10. Rapport de l'inspecteur municipal (voirie);
 - Vente de matériel;
- 11. Suivi des actions à faire:
- 12. Rapport des activités du maire et des conseillers;
- 13. Sujets divers:
- 14. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
- 15. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

3. DÉPART À LA RETRAITE – MENTION

Le départ à la retraite de M. Michel Roy est souligné, ayant été à l'emploi de la municipalité de La Reine pendant plus de 27 années, un certificat cadeau lui est remis.

4. <u>20-11-185</u>: <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5</u> <u>OCTOBRE 2020</u>

Il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

5. <u>CORRESPONDANCES</u>

• <u>20-11-186</u>: <u>DÉNEIGEMENT DE LA 1^{ÈRE} AVENUE EST,</u> LA REINE HIVER 2019-2020

CONSIDÉRANT la demande reçue de Monsieur Joseph Caron pour les citoyens de la 1^{ère} avenue Est de La Reine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité d'accepter la demande reçue et de faire le déneigement de la 1^{ère} avenue Est, comme par les années passées, en mettant la neige uniquement vers le côté Sud de la rue, le tout pour un montant global de 360,00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• <u>20-11-187</u>: <u>CLUB OPTIMISTE – CONTRIBUTION</u> <u>MUNICIPALE POUR LE SPORT</u>

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine a prévu au plan d'action de la PFM & MADA, l'élaboration d'une politique de tarification pour les enfants pratiquant un sport n'étant pas offert dans la municipalité et qui doivent aller à l'extérieur pour pratiquer ledit sport;

ATTENDU QUE le Club optimiste de La Reine a mis de l'avant une politique et invite la municipalité à contribuer à 50% des remboursements effectués annuellement.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, de renouveler la participation de la municipalité pour 2020-2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

6. <u>20-11-188</u>: <u>PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER</u>

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour octobre 2020, au montant de 25 041.03 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en octobre 2020, au montant net de 6 740.68 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en octobre 2020, totalisant un montant de 9 299.41 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

7. <u>COVID-19</u>

8. <u>DIVERSES RÉSOLUTIONS</u>

• <u>20-11-189</u>: <u>LOCATION DU LOT 4 201 512, CADASTRE</u> DU QUÉBEC / (STATIONNEMENT)

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'aviser Immobilière J.P. Inc. que le coût de location annuelle du lot 4 201 512, cadastre du Québec, pour stationnement, reste à 435,00\$.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• <u>20-11-190</u>: <u>ENTRETIEN HIVERNAL 2020-2021, ROUTE</u> <u>DE LA REINE – ST-LAMBERT</u>

CONSIDÉRANT la demande de soumission de la municipalité de St-Lambert pour l'entretien hivernal d'un tronçon de 1,6 Km de la Route de La Reine – St-Lambert. EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'offrir le service au tarif de 2 350\$ du kilomètre.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• <u>20-11-191</u>: <u>DÉNEIGEMENT AU SUD DU PONT P-00236</u> <u>- ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE</u> <u>CLERVAL</u>

CONSIDÉRANT la limitation des charges pour le pont P-00236 suite aux inspections de structures effectuées par le Ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT que les équipements de la municipalité ne peuvent traverser ledit pont, et qu'une demande a été faite à la municipalité de Clerval pour l'entretien du 0,5 Km se trouvant au Sud.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente proposée par la municipalité de Clerval au montant de 2 000 \$ pour la saison 2019-2020, incluant les opérations de sablage et le sable requis.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

■ <u>20-11-192</u>: <u>ENTRETIEN HIVERNAL PONT-P-00238</u>

Il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que l'entretien hivernal du pont P-00238 soit effectué avec les équipements de la municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de La Reine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont

été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mme Stéphanie Perreault, appuyée par M. Normand Moore, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de La Reine approuve les dépenses d'un montant de 15 876.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

20-11-194: ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT l'offre de contrat reçue de Les Entreprises J.L.R. (9151-1634 Québec Inc.), relativement à la cueillette et le transport des matières résiduelles et des matières recyclables pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT l'annexe 1 de ladite entente à l'effet que lors de circonstances difficiles dues à des conditions météorologiques rendant la chaussée glissante ou enneigée, certaines rues ou rangs pourraient être reportés ou cancellés lors des collectes hebdomadaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la soumission reçue de Les Entreprises J.L.R. (9151-1634 Québec Inc.), pour l'année 2021, au montant de 20 925.00 \$, plus les taxes applicables, incluant les frais d'administration, les voyages supplémentaires, excluant la collecte des encombrants, et
- D'appuyer les conditions énumérées à l'annexe 1 de l'offre de services, la municipalité devra toutefois agir prioritairement lors de situations difficiles afin d'éviter les frais supplémentaires dus aux conditions climatiques, et
- d'autoriser la mairesse suppléante, Mme Sylvie Perreault, à signer le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• <u>20-11-195</u>: <u>IMPLANTATION D'UN POINT DE DÉPÔT DE</u> <u>L'ARPE-QUÉBEC DANS LA MRC D'ABITIBI-</u> <u>OUEST</u>

CONSIDÉRANT la demande de l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE), mandaté pour la gestion du Programme québécois de récupération et valorisation des produits électroniques, pour l'implantation d'un point de dépôt (PDO) sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT les infrastructures municipales et le manque de main d'œuvre actuel.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité, d'informer l'ARPE que la municipalité de La Reine ne peut offrir de point de dépôt sur son territoire.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• <u>20-11-196</u>: <u>GIRAT – SÉCURISATION DU RÉSEAU</u> (BIBLIO)

CONSIDÉRANT le besoin de sécurisation du réseau du GIRAT par l'ajout de commutateurs;

CONSIDÉRANT que des commutateurs récupérés d'une valeur de 1 500\$ sont offerts aux municipalités au montant de 125\$;

CONSIDÉRANT que la sécurisation du réseau du GIRAT est un incontournable et tous les mandants doivent le faire à court terme.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre présentée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

9. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

10. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

• <u>20-11-197</u>: <u>VENTE DE MATÉRIEL</u>

ATTENDU QUE la municipalité de St-Lambert s'est montrée intéressée à acquérir deux ensembles de chaînes pour niveleuses donc un neuf.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Stéphanie Perreault, appuyé par M. Normand Moore et résolu à l'unanimité de vendre lesdits ensembles de chaîne au montant total de 1 600.00\$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

11. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE

• <u>20-11-198</u>: <u>EAU POTABLE – MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE DOSAGE D'ACIDE</u>

CONSIDÉRANT la concentration problématique de calcaire, responsable du colmatage du filtre au charbon, constituant la chaîne de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'obligation de remédier à la problématique et qu'une solution proposée par la firme SNC-Lavalin est la mise en place d'un système d'injection d'acide afin d'éviter la précipitation du calcaire provoquée par le système de stripage à l'air.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, que la mise en place d'un système tel que proposé soit faite, conditionnellement à son admissibilité au programme PRIMEAU.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

• <u>20-11-199</u>: <u>ACQUISITION DU 17, PETIT RANG 10 – VERSEMENT DE LA RETENUE</u>

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'acquisition de la propriété du 17, Petit rang 10 de La Reine, le 30 juillet 2020 dans le cadre d'une entente intervenue avec le Ministère des Transports suite à la démolition à venir du Pont P-00242;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'acquisition de la propriété, une somme de cinquante mille (50 000.00 \$) dollars avait été retenue à même le prix de vente dans le compte en fidéicommis du notaire ayant instrumenté la vente aux fins de garantir certaines obligations du vendeur;

ATTENDU QUE la propriété a été libérée des biens meubles et roulottes appartenant à des tiers;

ATTENDU QUE les carcasses de véhicules ont été enlevées également de la propriété;

ATTENDU QUE le vendeur a fourni une preuve à la municipalité à l'effet qu'Il avait fait l'acquisition d'une maison usinée auprès de Les Maison Nordique Inc. dont il doit prendre livraison en décembre 2020, ce qui en soit vient appuyer le fait que ce dernier entend bel et bien quitter les lieux dès que la nouvelle résidence sera habitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Moore, appuyé par

Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité,

Que la municipalité consente à ce que la retenue de cinquante (50 000.00 \$) dollars soit remise au vendeur immédiatement, et que le notaire en soit avisé, même si l'acte de vente prévoyait que la retenue ne serait versée qu'après que ce dernier aurait quitté les lieux

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

12.		TOUR DE TABLE SUR LE DEROULEMENT
13.	<u>20-11-200</u> :	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>
Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h17.		
	ADOPTÉ	à l'unanimité des membres du conseil.

Secrétaire trésorier Maire

Je, Sylvie Perreault, mairesse suppléante atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.